

Lorsque la direction régionale du travail nous a proposé de préparer ensemble ce colloque, j'y ai réservé un accueil très favorable immédiatement. Pour quelles raisons ?

La DRIRE s'est vu confier le contrôle de la radioprotection depuis maintenant quelques années et la radiographie industrielle constitue un des enjeux parmi les plus importants du domaine de la radioprotection, de même que les pratiques des professionnels de santé.

Je ne m'étendrai pas sur les contraintes réglementaires -présentes et à venir- qui encadrent cette profession et qui vous ont d'ores et déjà été présentées. Je voudrais plutôt insister sur les risques liés au recours à cette technique. Les conséquences de la gammagraphie sur la santé des travailleurs, aussi bien des radiologues industriels que des agents des entreprises utilisatrices, ne sont pas négligeables. De surcroît, il ne faut pas oublier que si la France a eu la chance de ne pas connaître d'accidents graves au cours des dernières années, le retour d'expérience international montre quant à lui tous les dangers que peut comporter cette technique : des travailleurs sont morts faute de l'extrême rigueur que cette discipline exige. J'ajoute enfin que la démarche que nous initions aujourd'hui est une préoccupation affichée au plus haut niveau. Elle entre en effet dans le cadre du plan santé - environnement fixé par le gouvernement afin de diminuer les risques de cancer.

La radioprotection est fondée sur trois principes: la justification, l'optimisation et la limitation. Afin de limiter les risques liés au recours à la radiographie industrielle, il convient avant tout de s'interroger sur la justification de cette technique. Comme les techniques, la réglementation n'est pas figée. S'il existe des techniques aussi performantes, mais permettant d'éviter ou de limiter l'exposition aux rayonnements ionisants, le ministère de l'industrie pourrait en être saisi, à votre initiative.

Ensuite, comme vous le savez, la DRIRE dispose désormais de moyens de contrôle renforcés, puisque le nombre d'inspecteurs de la radioprotection est passé de 0 à 6 en l'espace de quelques années. Ces renforts nous donnent les moyens d'aborder de façon complémentaire une démarche de concertation avec les professionnels et une démarche de renforcement des contrôles.

Les présentations de ce matin ont clairement mis en évidence la nécessité de progresser ensemble : la réglementation ne fait pas tout. Autant une démarche volontaire, sans contrôle, donnerait lieu à des dérives coupables, autant une démarche qui serait uniquement répressive ne serait pas adaptée à la matière que nous traitons. On touche là aux pratiques quotidiennes d'agents, d'entreprises différentes, qui doivent faire les bons gestes ensemble. Je me réjouis de ce que ce colloque relance une concertation pour améliorer les pratiques. La démarche que nous initions aujourd'hui, et en particulier la mise à jour de la charte de bonnes pratiques, vous aidera à respecter la réglementation. Vous avez donc tout intérêt à participer activement aux groupes de travail qui vous ont été présentés.

Des coupons d'inscription vous ont été remis afin que vous puissiez vous inscrire aux différents groupes de travail qui vous ont été présentés. Je souhaite que, dans ces groupes de travail, soient représentés aussi bien des radiologues industriels que des entreprises utilisatrices ou des sociétés de maintenance.

J'appelle tout particulièrement de mes vœux l'adhésion la plus large des entreprises utilisatrices. Il convient en effet de souligner, outre la part de responsabilité que la réglementation leur confère, que, lors d'un incident qui s'est produit dans l'est de la France, la presse n'a retenu que la seule

responsabilité de l'entreprise donneur d'ordres. S'il ne fallait retenir que cela : votre image en dépend.

Je souhaite également que vous ouvriez largement vos portes aux stagiaires ou thésards qui participeront à la démarche. Il ne s'agira pas d'inspections : les éventuelles non conformités qu'ils pourraient constater ne nous seront pas communiquées. Aussi leurs suggestions vous permettront-elles de vous améliorer sans crainte de sanction.

Je terminerai par l'évocation du renforcement de nos contrôles au cours des prochaines années. Je tiens à souligner que nous avons vocation à contrôler voire à sanctionner aussi bien les radiologues industriels que les entreprises utilisatrices qui manqueraient au rôle que leur confie la réglementation. Au cours de 2004, nous avons audité l'ensemble des radiologues industriels de la région. En 2005, nous orienterons nos efforts sur les chantiers de gammagraphie.

Enfin, il est évident que le prix des prestations est au cœur des problèmes auxquels cette profession est confrontée. Trop souvent, le non-respect de la réglementation est la source principale de dumping dans certaines activités – on peut penser au transport routier de marchandises également. Je pense que c'est un aspect dont nous pourrions tenir compte pour déterminer les cibles de nos contrôles.

Cette matinée n'est que le prélude d'un travail important qui nous attend. Je souhaite que nous nous rencontrions régulièrement, pour vous tenir au courant à la fois des avancées des études de la Faculté de médecine et des évolutions que nous constaterons sur le terrain. Une première présentation des travaux aura lieu en juin. Je vous propose également que nous nous prenions rendez-vous aujourd'hui pour janvier 2006 afin que nous fassions ensemble le point sur une année que je souhaite constructive.